

Moncy, ce 28 Novembre 1906.

7
Bon bon ché ami;

je ne changeais les relations
de porter votre note, reçu ce matin,
à M. Pierre Binet, que j'ai compté
aller voir avant son départ pour
Paris, c'est-à-dire avant la fin de
cette semaine.

Mais, avant même de recevoir
cette démarche, j'ai été à mes collègues
la confession où vous êtes tombé au
sujet de la nation d'un travail antérieur
de sa part. L'ouvrage sur les
Personnes interposées n'est pas de
Pierre Binet, mais de Raymond Garnier,
autrefois mon élève à dignité. C'est un
thème que j'ai plusieurs fois traité, j'en
ai également prouvé et même prouvé
celle de Pierre Binet dont le sujet
était le rôle juridique de la
famille dans le mariage (L'Éthique).

Coléaux - vous qui à dernière sont
peut être utilement de la part de B.

Binet naitien - un travail de Ligele,
ou les personnes interposées qui tel je
avait lieu de s'adresser à R. Garnier
pour traiter des personnes interposées.
Sala se que j'ai dû lui faire avant
d'aller remettre votre lettre à M. Binet.

Il va de soi, si vous qu'il s'agit
peu compte sur Garnier, qui est naitien
dit, l'œuvre à pleins vols dans l'élaboration
autre et vice-versa à dignité et dont l'esprit
n'était pas, doctrinalement parlant, d'un
niveau parfait.

Quant à M. Binet, qui n'est venu
voir récemment, il n'a dit que votre
très fatigue de la comédie et peut-être les
très fatigue de son œuvre, quelque fois
tristesse - il s'effrite de son œuvre, quelque fois
à lui-même. On peut le lui demander
Mais, si l'on a dit, j'ai vu, mais, pour moi
pas, insolent.

Et si l'on n'est pas à peu
près assis d'avoir un travail à
peu près convenable pour commencer
la collection. Le mieux ne serait-il
pas d'attendre le studio de Michard
ou l'œuvre de L. qui est de laquelle
on est sûr. Après tout, on n'a pas
avec, en ce qui concerne le ton, l'œuvre
et l'on n'a pas de plus beaux et
mais, peut-être il s'agit de l'œuvre
tel serait, du moins, ne valant pas, pas,
je de vous cordialement vôtres.

F. G. M.

